L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 JANVIER 1873. | 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI 7 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, sur les lieux — le fonds d'une pharmacie sise à l'angle de l'avenue Napoleon et de la rue St-Charles.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane. Marchandises sèches, étrangères et américaines.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 88 de la rue de Chartres — Bottes, souliers et brodequins ; linge de cilentèle.

SPECTACLES.

Mardi 7 Janvier 1873.

ACADÉMIE. — Grand Cirque-Robinson.
ST. CHARLES. — Les Sonneurs de cloches suisses.
VARIÉTÉS. Rosedale.
MUSÉE D'ANATOMIE — 40 rue St-Charles.

Réduction du Prix
—DE—
"L'Abeille de la Nlle-Orléans."

A partir d'aujourd'hui, 7 janvier 1873, l'*Abeille* ne se vendra qu'au prix de CINQ CENTS par numéro. Les abonnements nouveaux ou ceux qui seront renouvelés à partir de la date ci-dessus, seront payés à raison de QUATORZE PIASTRES par an, sept piastres pour six mois, et trois piastres et demie pour trois mois.

Nous faisons cette réduction de prix, bien que, depuis plusieurs années, nos dépenses aient toujours augmenté, dans l'espoir d'être agréables à un grand nombre de nos lecteurs et de voir s'accroître encore la circulation déjà si considérable de l'*Abeille*. Nous avons voulu reconnaître, par le sacrifice que nous nous imposons, le bienveillant patronage dont nous avons reçu tant de preuves.

A nos Lecteurs.

Nous croyons devoir prévenir les lecteurs de l'*Abeille* que nul n'est autorisé à demander plus de 5 cents par numéro.

La manifestation d'hier.

Non ! la liberté n'est pas morte encore chez un peuple victime de l'arbitraire, lorsqu'il sait affirmer, comme l'a fait hier la population de la Nouvelle-Orléans, son attachement à ses droits par une manifestation à la fois pacifique, imposante et grandiose. Car une manifestation pareille ne saurait être vaine et inféconde. Elle commandera forcément le respect même de nos adversaires politiques, et elle imposera au Congrès des Etats-Unis la nécessité de la justice à notre égard.

La journée d'hier aura un puissant effet moral sur l'opinion publique dans tout le pays, et cet effet se fera sentir sur les délibérations du Congrès et il empêchera toute nouvelle décision judiciaire inspirée par l'esprit de parti.

Le caractère de la manifestation a été des plus simples et le programme annoncé a été suivi à la lettre. De onze heures à midi, les magasins, à de très rares exceptions près, se sont fermés dans tous les quartiers de la ville et l'on a vu, par toutes les rues aboutissant à la place Lafayette, des flots de peuple arriver au rendez-vous. Qu'avaient à faire tous ces citoyens ? rien que d'affirmer par leur présence, au jour et à l'heure indiqués pour la réunion de la Législature, qu'ils reconnaissaient cette assemblée comme la seule qui eût reçu du peuple de la Louisiane le mandat et le pouvoir de faire des lois.

A midi, lorsque le drapeau hissé au balcon de la salle des Odd-Fellows, en face de l'Hôtel-de-Ville, a désigné à la foule que la Législature se trouvait réunie dans cet édifice, la foule qui remplissait la place Lafayette et les quatre rues qui entourent cette place, a poussé des hourrahs énergiques qui ont dû retentir jusqu'au Mechanic's Institute.

Le gouverneur McEnery, ayant paru sur le balcon, a été accueilli par des acclamations enthousiastes.

Nous estimons à vingt mille le nombre des citoyens qui ont pris part à la manifestation. Un peu avant midi, dans les courants qui se portaient vers la place Lafayette, nous avons remarqué des vieillards, des infirmes, des estropiés. On eût dit que, par un accord tacite, chacun de ceux qui avaient voté pour les candidats de la fusion, avait voulu de nouveau affirmer son vote du 4 novembre 1872. C'était comme une seconde épreuve volontaire, en plein air, à ciel ouvert, du scrutin populaire. Un soleil radieux éclairait cette scène, unique peut-être, dans son caractère, et dont le souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de tous ceux qui y ont assisté.

Du haut du balcon de la Salle des Odd-Fellows, on ne voyait qu'un Océan de têtes, sans un vide, dans le vaste espace compris entre les quatre rues. Toutes ces figures tournées vers le lieu où se réunissaient les représentants et les sénateurs, semblaient dire : " vous êtes nos élus, nos mandataires, nous vous confirmons la mission que nous vous avons donnée de sauver l'Etat, c'est en vous que nous avons mis notre espoir et nous sommes là pour vous soutenir."

Les amis du droit et de la légalité ont remporté, hier, une grande victoire pacifique, qui a justifié la politique recommandée par le comité des citoyens et que nous avons soutenue de tous nos efforts, celle de l'agitation. Cette politique était un juste milieu entre la résistance violente que conseillaient quelques esprits exaltés et la soumission que d'autres recommandaient. La participation de vingt mille citoyens à cette réunion populaire a couronné l'œuvre si bien commencée à Washington par nos délégués, et nous avons la satisfaction de savoir que l'administration fédérale elle-même reconnaît qu'il y a lieu de revenir sur la révolution gouvernementale opérée en vertu de l'ordre du juge Durell.

Le premier point acquis est que notre législature peut siéger sans être molestée par le gouvernement usurpateur de Pinchback. Elle n'a qu'à continuer sa mission pendant que le comité de jurisconsultes, désigné par le comité des Deux Cents, prendra les mesures nécessaires pour faire rapporter les ordres judiciaires qui ont servi de base à l'usurpation des pouvoirs publics.

Sans nous dissimuler qu'il reste encore bien des difficultés à surmonter, nous pensons, cependant, que la question est entrée dans une nouvelle phase qui permet d'entrevoir une issue favorable à nos troubles.

☞ Accourez tous au Robt E. Lee ! Vous y trouverez des chapeaux pour hommes et jeunes garçons à un bon marché sans précédents.

— M. B. T. Walshe, propriétaire du charmant magasin situé rue du Canal, No 110, nous a montré le plus bel assortiment de robes de chambre et de paletots *négligé* que nous ayons jamais vu. Le choix des dessins, l'élégance de la coupe et la solidité de la confection, sont irréprochables. Les dames et les messieurs qui ont des cadeaux à faire à leurs amis, devraient aller examiner ces beaux articles. M. Walshe a aussi des costumes *fantaisie*, pour enfants, sur lesquels nous appelons l'attention de nos lecteurs et de nos lectrices.

ASSESSEMENT. — Nos 119, 120 et 121. Voyez la colonne des notices spéciales — mort de G. Ed. Sheppard, Mrs Maria Riedinger et P. A. Gluck. Payable au bureau de la MUTUAL AID AND BENEVOLENT LIFE INSURANCE ASSOCIATION OF LOUISIANA, No 19, rue du Camp. Le montant payé depuis l'organisation en août 68, $290,250.

Les Warrants métropolitains de la Pseudo-Législature.

Un membre du Sénat, M. Barber (couleur), a présenté un bill ayant pour but de faire payer promptement et intégralement les officiers, les hommes et tous les employés de la police métropolitaine. Ce bill, pour garantir la police contre la dépréciation des warrants, porte qu'ils seront recevables pour le paiement des taxes et que quiconque refusera de les recevoir sera passible d'une pénalité. M. Barber se serait-il instruit à l'école française de 93, époque où la Convention, la grande Convention, décréta des peines terribles contre les aristocrates et autres gens qui refusaient de recevoir les assignats et qui décréta même la peine de mort contre ceux qui en faisaient circuler de faux. Mais, rassurez-vous, courtiers, changeurs, restaurateurs, maîtres d'hôtel, tailleurs, bottiers, marchands de toute espèce d'articles et de toute espèce de comestibles ; rassurez-vous aussi, propriétaires, qui louez des chambres ou des maisons à des membres de la police ! Le corps législatif de la Louisiane, quand même il serait le véritable corps élu par le peuple, n'aurait pas le droit de donner cours forcé aux warrants métropolitains. Ce droit là n'appartient qu'au Congrès ; encore le Congrès n'a-t-il pu donner un cours forcé aux greenbacks. Il ne l'a pas même essayé. La constitution fédérale s'oppose du reste formellement à toute monnaie de papier que les Etats voudraient émettre. Personne ne serait obligé de le recevoir en paiement de quoi que ce soit. Ainsi, le sénateur Barber en sera pour ses frais d'imagination, bien que le Sénat lui ait fait l'honneur de mettre son bill à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Ces gens-là, avec leur ignorance, renverseraient le ciel s'ils pouvaient y atteindre ; en attendant, ils font tout ce qu'ils peuvent pour renverser l'Etat.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — La représentation du mardi, 7 janvier, sera remplacée par une représentation qui aura lieu le mercredi, 8 janvier. Le spectacle de cette soirée se composera de *La Dame aux Camélias*, drame en 5 actes, de A. Dumas fils, déjà joué samedi soir. Mademoiselle Miller a interprété d'une façon très émouvante le rôle de Marguerite Gautier, et elle y obtiendra demain soir un nouveau succès.

On donnera prochainement *Rabagas*, drame en 4 actes de Victorien Sardou, dont le succès à Paris n'a pas été épuisé par 250 représentations. Le grand drame *Patrie*, du même auteur, est à l'étude.

Jeudi, seconde représentation du *Bossu*. M. Molina remplira dans cette représentation, le rôle de Lagardère qui a été joué dimanche par M. Aristite.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE. — Cette banque vient de déclarer un dividende de six et demi pour cent pour les actionnaires et un et demi pour cent pour les déposants (toute taxe du gouvernement payée) sur les profits des six derniers mois, et payable à partir du 15 janvier courant. A ce taux, le dividende total de l'année serait de 16 pour 100. Nous n'avons pas besoin de faire observer que ce résultat est magnifique et nous en félicitons le bureau de direction si habilement présidé par M. Paul Fourchy. La Banque Nationale Mutuelle est assurée d'un brillant avenir.

JOURNAUX D'EUROPE. — Nous remercions MM. Williams Ruperti & Co., agents du steamer *Saxonia*, venant de Hambourg, de l'envoi qu'ils nous ont fait de journaux d'Europe.

☞ Où trouve-t-on un assortiment varié de candis de toute espèce ? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée Nos 121 et 123.

ARTICLES POUR HOMMES. — La maison Hébert-Miret & Pinsard, rue du Canal, 149, a mis en vente un grand assortiment de marchandises nouvellement déballées, pour hommes. Cet assortiment se compose de lingerie, bonneterie, ganterie, mouchoirs et de maints articles d'un usage journalier. Nous pouvons mentionner entre autres des chemises de Chervet d'une confection parfaite, et des gants Jouvin. Tout cela est offert à des prix très modérés. Voyez l'annonce.

COMMUNIQUÉ.

M. S. H. Kennedy, et la Compagnie de la Levée.

A l'Editeur du Republican :

Dans votre article de ce matin, intitulé : "Taxes et qui en profite," vous référez à la compagnie de Levée, et vous me nommez comme un des directeurs ; et vous dites en outre : "ces messieurs représentent de toutes les taxes d'Etat la plus injuste ; la plus oppressive et la taxe dont le peuple retire peut-être le moins de bénéfice proportionnellement." Comme vous avez mis mon nom en avant à ce propos et comme je ne veux pas croire que vous désiriez donner tout exprès circulation à des assertions inexactes, je vous demanderai d'insérer dans vos colonnes cette communication, où je désire énoncer quelques faits relatifs à la compagnie de Levées de la Louisiane et à mes rapports avec elle.

Je suis à la Nouvelle-Orléans depuis 30 ans et je n'ai jamais été mêlé à aucune association, corporation ou entreprise qui ont un caractère rigoureux d'aventure ou de spéculation.

On me demanda, il y a près d'un an, d'être un des directeurs dans la Compagnie de Levée de la Louisiane avec des hommes qui se trouvaient depuis longtemps en rapport d'affaires avec moi et qui m'étaient connus comme des hommes de caractère et d'intégrité. Vous en avez nommé quelques-uns et d'autres tels que John Henderson, Patrick Irwin, qui sont au moins une bonne garantie que rien de ce qu'ils pourront tenter ne ressemblera à lu pillage où ne sera contre les intérêts du peuple de cet Etat. Je m'adjoignis à la Direction pour donner l'assistance que je pourrais pour assurer à notre Etat de bonnes et puissantes levées. Je croyais que ces hommes avaient à cœur l'intérêt de l'Etat autant que moi-même, et je n'ai pas eu de raison pour changer mon opinion.

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu un nombre d'hommes qui aient entrepris un travail de cette valeur, qui aient mis tant de capital en avant et qui aient couru tant de risques pour le remboursement, pour une si faible rétribution. Je demande la permission de dire qu'il y a eu de grandes méprises, même parmi les hommes intelligents, au sujet de la Compagnie de la Levée, et je n'ai pas hésité à dire au bureau des directeurs que je pensais qu'ils s'étaient chargés d'un travail et avaient payé des sommes comme peu d'hommes auraient voulu le faire. Je parlais alors comme maintenant, et je suis si faible actionnaire que le montant de mon intérêt ne peut en aucune manière influencer mon jugement.

Quels sont les faits ? Cette Compagnie a entrepris de construire 15 millions d'yardes cubiques de levée en quelque trois ans, de les tenir en réparation pendant 20 ans, et de payer toutes les pertes par inondation, bris de levées, etc... Au bout des 20 ans le contrat cesse et tout le capital s'évanouit.

Où la compagnie en est-elle maintenant ? Son dernier rapport, (1er octobre), montre que 271 levées ont été faites, s'élevant à quelque 2,500,000 yardes cubiques, pour lesquelles elle a payé plus de $750,000 et donné ses obligations pour un large montant en sus. De l'Etat, elle n'a reçu que $302,000.

Depuis octobre, elle a donné des ordres pour 156 levées de plus, faisant comme cinq millions d'yardes cubiques, pour lesquelles la compagnie a payé un capital comptant de $400,000, qui a tout été absorbé, sans compter beaucoup de sommes dues.

Il y a, pour la première fois dans notre Etat, depuis la guerre, une sûreté contre les inondations, et je crois que le témoignage des habitants est uniforme sur la grande efficacité du travail accompli et sur le sentiment de sécurité que ce travail a fait naître.

Je déclare que je suis un homme de levée et de chemin de fer. Donnez-moi de bonnes levées et des chemins de fer se dirigeant à l'Ouest, et la Nouvelle-Orléans aura un avenir aussi encourageant qu'aucune cité du monde. Je suis aussi pour les réformes et les réductions et je tâcherai de faire autant que tout autre pour atteindre ce grand but. Je n'hésite pas à dire que la Compagnie de Levée de la Louisiane fait autant de bien aujourd'hui que quelque corporation que ce soit dans cet Etat, et sans les travaux qu'elle a fait exécuter, nombre de ses plus belles plantations seraient abandonnées, et je crois, en outre, que si, à quelque époque que ce soit, l'Etat de la Louisiane désire annuler son contrat avec la Compagnie de Levée, pour faire un autre contrat plus favorable, soit pour construire soit pour entretenir ses levées, il n'y aura personne dans l'Etat plus prompt à l'aider que la Compagnie de Levée de la Louisiane.

Respectueusement,
SAM. H. KENNEDY.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La journée d'hier a été mémorable et comptera dans les annales de la Louisiane.

Le vrai peuple de la Nouvelle-Orléans a répondu à l'appel du comité des deux cents citoyens et une foule immense s'est rendue à la place Lafayette pour soutenir de son appui moral et pour protéger par la force, au besoin, la Législature légale et dûment élue.

Cette manifestation imposante aura un grand retentissement aux Etats-Unis et fera voir clairement aux autorités fédérales de quel côté est le droit, si le doute est encore possible.

Dès une heure avancée du matin, les rues avaient un aspect animé et la foule commençait à se diriger vers la place Lafayette.

A neuf heures et demie, neuf compagnies d'infanterie et une compagnie de cavalerie appartenant à l'armée des Etats-Unis ont défilé rue du Camp, sous le commandement du capitaine King, de l'état-major du général Emory. Les compagnies d'infanterie se sont rendues à l'entrepôt de la rue des Magasins et la compagnie de cavalerie a occupé le cercle Tivoli.

Depuis la veille, Pinchback et ses dignes associés avaient fait de grands préparatifs pour faire sortir la police et sa nouvelle milice noire ; mais nous apprenons qu'un grand nombre de policiers blancs ont refusé de prendre les armes contre leurs concitoyens, et que les miliciens nègres, aimant peu l'odeur de la poudre, se sont abstenus *en masse*. Pinch a donc fait des frais inutiles et n'a pu réussir à *disperser l'assemblage illégal*, comme il s'était vanté de le faire dans sa ridicule proclamation.

Un détachement de police a été envoyé au "Davidson Court House" pour garder les canons enlevés à la Légion de la Louisiane, et un second détachement, fort d'à peu-près deux cents hommes, tous armés de carabines Winchester, a été placé à la station du premier precinct, situé à l'angle des rues St-Charles et Lafayette.

Le général Emory a reçu de Washington le télégramme suivant, dont voici la copie exacte :

Washington, D. C., 5 jan. 1873.

Au général W. H. Emory, commandant du département de la Nouvelle-Orléans, Louisiane :

Général — Les ordres suivants viennent d'être reçus et vous agirez en conséquence :

A W. T. Sherman, général commandant de l'armée, etc. :

Général — Le président désire que vous télégraphiez immédiatement au général Emory pour qu'il informe le gouverneur Pinchback qu'on ne fournira pas de troupes des Etats-Unis pour disperser aucune assemblée qui déclare être une législature, ou toute autre assemblée qui se réunit paisiblement sans menacer l'administration du gouvernement reconnu de l'Etat.

Très respectueusement,
W. W. BELKNAP,
Secrétaire de la guerre.

A un caucus des membres de l'Assemblée générale à la salle de l'Exposition, il a été décidé que la Législature se réunirait à midi à la salle des "Odd Fellows." — La foule, augmentant davantage à chaque instant, s'est donc portée rue du Camp et a envahi l'entrée de cette salle. — Des sergents d'armes ont été placés sur les escaliers pour maintenir l'ordre, ce qui a été fait sans aucune difficulté. — A cette heure presque tous les bureaux et tous les magasins avaient été fermés et l'affluence était encore plus considérable. Le calme le plus parfait régnait dans la foule et un seul petit incident est venu le troubler un moment. — Le capitaine Cain, ex-officier de police et actuellement marshall des Etats-Unis, voulant se rendre dans la salle où était réunie l'Assemblée générale, malgré l'opposition des sergents d'armes, a été chassé un peu brusquement par les citoyens indignés. — Les rumeurs les plus contradictoires circulaient alors mais chacun avait bon espoir et restait ferme à son poste.

Vers deux heures, le Sénat et la Chambre n'ayant pas un nombre suffisant de membres pour constituer un quorum, et aucun incident nouveau ne se présentant, la foule a commencé à se disperser.

Tout est resté parfaitement calme jusqu'à la fin et aucun désordre n'a eu lieu.

La Législature s'est ajournée à midi aujourd'hui.

Plusieurs sénateurs et plusieurs membres de la Chambre ont dû arriver à la Nlle-Orléans hier soir.

Le comité de citoyens a collecté $25,000 en moins de deux jours pour payer les frais des membres de la Législature. Le comité tiendra $30,000 encore à la disposition des deux chambres.

Des troubles ne sont plus à craindre maintenant et l'horizon politique commence à s'éclaircir pour notre population opprimée.

Le peuple, fort de ses droits, n'a qu'à rester calme et ferme, et nous avons lieu de croire que tout ira bien.

Les créatures de Pinchback, assemblés au Mechanics' Institute, ne doutent de rien ! — L'un d'eux, un qui dans quelconque, car ces gens-là n'ont pas de noms, a préparé avec soin un projet de loi qui sera présenté aujourd'hui à l'*honorable* corps Législatif, pour "contraindre" le bon peuple de la Nouvelle-Orléans à acheter et à accepter des warrants frauduleux, fabriqués par cette estimable corporation.

Cela dépasse les bornes du ridicule ! — Nous savions que Pinch et ses associés étaient aussi ignares qu'ineptes, et vice versa ; mais nous ne pensions pas qu'ils pussent atteindre à un pareil degré d'idiotisme ! — Nous faisons à sa majesté Pinch ler l'honneur de lui demander comment elle s'y prendra pour cela ! — Compte-t-elle ordonner à ses sbires, si obéissants, témoins les évènements d'hier, de trancher la tête à quiconque refusera de donner en échange d'un sale chiffon, portant son auguste signature, quelques bons billets de banque, afin de l'aider à nourrir le troupeau parqué dans l'édifice de la rue Dryades ?

Nous ignorons les desseins de Pinch, mais nous sommes certain d'une chose, c'est que la famine a gagné le Mechanic's Institute, et que ses pensionnaires réclament à grands cris un os à ronger ou une tige de chardon à dévorer.

La rumeur nous apprend que cet excellent M. Durell, juge de District des Etats-Unis, a été prendre l'air en dehors de la Nouvelle-Orléans, pendant un jour ou deux, trouvant probablement qu'il y faisait trop chaud en ce moment, surtout pour une conscience timorée comme la sienne.

Ce juge à face patibulaire se fait des montagnes d'un grain de sable depuis sa fameuse injonction.

Il est, nous assure-t-on, comme le lièvre de la fable : " une ombre, un rien, tout lui fait peur."

Ce que c'est que de se sentir coupable ! Le juge Wood ne tardera pas, il faut l'espérer, à examiner à fond la conduite de son subordonné.

Nous ne demandons que ce qui est juste, mais il faut que justice se fasse.

L'ordre du président Grant défendant à un employé fédéral d'occuper une place d'Etat, a éclaté comme une bombe dans le camp de ses fidèles de la Nouvelle-Orléans, en jetant partout le désarroi.

Depuis lors, ça été un *tolle* général, et on n'entend plus que des gémissements aux abords du Mechanics' Institute.

C'était si bon de cumuler deux emplois lucratifs !

Aussi, depuis deux jours, le nom de l'idole d'hier est maudit dans trois langues différentes ; en anglais, en français et en patois africain.

Les esclaves trouvent que le maître est ingrat, et se disent à l'unanimité : — " Si nous l'avions su plus tôt, comme nous aurions voté pour lui, hein ?

Antoine, surtout, est le plus complètement défrisé.

Avoir rêvé qu'on serait lieutenant-gouverneur de la Louisiane, et se voir forcé d'endosser derechef le petit tablier blanc et de prendre en main la savonnette et le rasoir, pour faire la barbe aux anciennes pratiques ; C'est ça qu'est emb.... nuyant !

LES RÉVEILLONNEURS DE LA DOUZIÈME NUIT. — Comme diversion aux agitations politiques de la journée, nous avons eu, le soir, la procession des Réveillonneurs de la douzième nuit, suivie d'un tableau et d'un bal à l'Opéra. Cette société, organisée il y a quatre ans, pour célébrer la fête des Mages ou Epiphanie, a varié chaque année, depuis 1870, les sujets qu'elle a représentés. Elle a eu, cette fois, l'idée très heureuse et très originale de représenter le Monde des Oiseaux d'Audubon, et l'idée a été mise à exécution avec un grand succès de costumes et de mise en scène.

Il est réellement fâcheux que l'itinéraire n'ait pas été indiqué plus exactement à l'avance, et nous regrettons, pour notre compte, de n'avoir pas été mis à même de le faire connaître à nos lecteurs, mais nous n'avons pas été plus favorisés que le public, et c'est par hasard que nous avons eu la chance de voir la procession rue Bourbon. Un grand nombre de personnes qui l'attendaient rue Royale ont été désappointées ; il y avait même, dans cette rue, des balcons illuminés en prévision du passage du cortège.

La rapidité avec laquelle le Monde des Oiseaux a passé devant nos yeux, rue Bourbon, ne nous a pas permis de prendre des notes suffisantes pour en donner une description détaillée, nous ne pouvons qu'indiquer de mémoire quelques uns des sujets figurés sur les divers chariots.

La gent emplumée nous a paru représentée par des échantillons très variés, depuis la douce colombe jusqu'à la cigogne au long bec emmanchée d'un long cou, depuis le perroquet jusqu'au vautour, depuis la poulette jusqu'à l'autruche.

Après le détachement de police de rigueur qui était lui-même précédé d'un courrier en volatile, venaient à cheval trois oiseaux au plumage rouge, ibis ou flamands nous ne savons trop. Un des premiers chariots portait sur un piédestal trois statues représentant sans doute Audubon et deux autres naturalistes, l'un armé d'une pêchette ou filet, l'autre d'un fusil ; sur le même chariot était une vaste mappemonde.

Les autres chariots représentaient divers sujets : une école d'oiseaux tenue par un perroquet, les fiançailles des tourterelles, le diner du martin-pêcheur, un club d'oiseaux, des corbeaux en conseil, une basse-cour avec un renard, un dindon et sa cour, un atelier de pic-bois ou menuisiers. Sur un des derniers chariots nous avons vu un immense aigle ou vautour noir qui étendait et agitait ses ailes. Mais tout cela a passé vite que les détails nous ont échappé.

Le cortège est arrivé à l'Opéra vers neuf heures et demie. Déjà la salle était pleine et présentait ce coup d'œil féerique que nous avons eu déjà occasion de décrire. Cinq ou six cents dames et demoiselles, en toilettes de bal resplendissantes occupaient les avant-scènes, les loges et les galeries des premières et des secondes, tandis que les messieurs étaient relégués au second plan dans les corridors ou aux troisièmes.

A dix heures moins le quart, la toile s'est levée et a laissé voir l'unique tableau de la soirée. Le monde des oiseaux était artistement groupé autour du piédestal d'Audubon, chaque oiseau présentant dans son attitude ou ses accessoires quelque chose de son caractère distinctif. On a beaucoup applaudi, mais, quand la toile s'est levée de nouveau, ce n'était pas pour un autre tableau mais pour la seconde partie de la cérémonie. Naturalistes et oiseaux, ceux qui mangent les autres comme ceux qui sont mangés, s'avançaient, pêle-mêle, en sautillant ou en polkant, et au milieu d'eux, on a pu apercevoir l'immense gateau, portant la fève traditionnelle destinée à créer la royauté du 6 janvier 1873.

La fève, chacun a pu l'admirer dans la montre de Griswold, rue du Canal, est un médaillon, enrichi de pierreries. Le gateau a été découpé et distribué à l'heure sacramentelle de minuit, et la fève est échue à Mlle *** une des belles de la soirée. Avant cette phase commémorative de l'Epiphanie, les danses avaient déjà commencé et elles ont repris ensuite avec animation pour se prolonger jusqu'à une heure avancée.

La fête a été très brillante et a eu un grand éclat et il n'y a eu qu'une voix dans le public des curieux au dehors comme dans le monde des privilégiés du dedans, pour rendre justice à l'originalité du sujet traité cette année avec une exécution si heureusement réussie par la Société des Réveillonneurs de la douzième nuit.

On rapporte que Mme Lainez se trouvait rue du Camp pendant la procession des gais "Réveillonneurs de la Douzième Nuit," a été dépouillée d'un porte-monnaie contenant une assez forte somme.

Un adroit filou s'est glissé jusqu'à elle et a fait le coup sans qu'elle y prit garde.

L'honorable citoyen qui s'est enrichi ainsi sans beaucoup de peine, doit occuper quelque emploi dans le gouvernement de Pinchback. Son habileté à *faire* une bourse, prouve qu'il n'en est pas à son coup d'essai et qu'il a une certaine habitude de ces tours de prestidigitation. On nous dirait que c'est un sénateur que cela ne nous étonnerait pas outre mesure.

Dame, vous comprenez, avec la famine qui règne au Mechanics' Institute !

Le révérend père dominicain Thomas N. Burke est arrivé dimanche dans notre ville, précédé d'une réputation colossale.

Toute la population irlandaise s'est mise en frais pour le recevoir avec plus de solennité, car le révérend père est un fils de la verte Erin.

L'Eglise de Saint-Patrick, le patron des Irlandais, avait été nécessairement choisie pour la circonstance.

L'archevêque Perché s'y est rendu, accompagné par le clergé catholique de la Nouvelle-Orléans.

La grand'messe a été chantée par madame Zeiss-Dennis et par messieurs Dubos et Tyler, de manière à faire rêver les fidèles. Après la messe, plusieurs sociétés religieuses ont escorté l'archevêque et le révérend Burke et ont passé dans les rues principales de la ville.

Le sermon du célèbre dominicain a été admiré par tous ceux qui l'ont entendu, mais surtout par les Irlandais, qui l'auraient applaudi à outrance, si la sainteté du lieu l'eut permis.

Les actionnaires de la Compagnie du New Orleans and Carrollton Rail Road ont élu hier les Directeurs de la Compagnie pour l'année courante. MM. G. T. Beauregard, Alex. Bonneval, George Jonas, Carl Kohn, Joseph Hernandez, H. A. Lessassier, T. D. Miller, Paul Fourchy, ont été désignés par les suffrages. L'administration des affaires de la Compagnie ne pouvait être placée dans des mains plus habiles et plus expérimentées. Un lunch savoureux a été servi aux actionnaires et à quelques invités, et président, directeurs et employés ont fait avec une exquise courtoisie, les honneurs de la table dressée dans les bureaux.

Nos remerciements au secrétaire, M. P. McBride, pour ses gracieuses prévenances.

La Cour Supérieure de district ayant été appelée à se prononcer entre M. A. Pradat et Edw. Thomas, a rendu hier un arrêt qui reconnaît ce dernier comme inspecteur de poids et mesures pour le second district.

George Washington Dorsey, un gentilhomme de couleur, a été arrêté dimanche matin, vers une heure, accusé d'avoir soustrait $100 à deux conducteurs de chars, nommés l'un Thomas Farrell et l'autre Matthew Nugent-George Washington, le *pater patriæ*, a été lancé dans les sombres profondeurs de la "calaboose."

Législature de la Louisiane.

SESSION RÉGULIÈRE.

Séance du 6 Janvier 1873.

Conformément à l'ajournement du 13 du mois dernier, la Législature de la Louisiane s'est réunie hier à midi, dans la salle des Odd Fellows.

Malgré toutes les rumeurs, et les conjectures des pessimistes, l'assemblée des chambres a eu lieu avec le plus grand calme, et le peuple a fait preuve de détermination en coopérant par sa présence à la prise de possession législative opérée par ses mandataires choisis le 4 novembre 1872.

Le sénat est appelé à l'ordre à midi, sous la présidence de l'honorable H. L. Campbell.

Sont présents : MM. Booth, Cage, Graham, Herron, Jonas, Léonard, Lewis, McDonald, Puckett, Thompson, Voorhies, J. S. et R. C. White.

Le nombre des sénateurs étant insuffisant pour former un quorum, un délai d'une heure est accordé.

A deux heures, le Sénat ne pouvant encore compléter un quorum, s'ajourne au lendemain à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

La Chambre s'assemble à midi, l'orateur J. C. Moncure occupe le fauteuil.

L'appel nominal constate la présence de MM. Blanchard, Bellew, Bowers, Bynum, Cavanaugh, Costello, Cox, Davenport, Delaney, Ducros, Elam, Eustis, Tinney, Foster, Gardner, Garidel, Gorman, Harang, Hoor, Kinsella, Kummell, Lobdell, McCaleb, McConnell, McDowell, Mellon, Mills, Moreland, Morris, Pierson, Price, Rivière, Sandidge, Stanford, Scanlan, Shakespeare, Stevens, Swann, Tate Trahan, Texada, Tinnony, Vives, Zacharie et Fuselier.

47 Représentants. — Pas de quorum.

Sont nommés du comité des voies et moyens : MM. Blanchard, d'Orléans, et Texada, de Rapides.

M. Harang, de Lafourche, propose d'assermenter deux membres qui réclament leurs sièges.

Une motion invitant le comité des élections à faire un rapport, est combattue par plusieurs membres qui donnent pour raison que l'Assemblée ne doit et ne peut recevoir le rapport d'aucun comité avant qu'un *quorum* soit présent.

M. Finney ayant demandé au président de permettre à la foule d'assister aux débats de la Chambre, les sergent d'armes sont instruits de donner accès à ceux qui désirent entrer.

M. D. K. Gorman, de Ste-Hélène, prête serment et occupe son siège, et, sur motion, de M. Texada, la Chambre s'ajourne au lendemain, à midi.

Pseudo-Législature.

Séance du 6 Janvier 1873.

SÉNAT.

Le président Harris appelle le Sénat à l'ordre à 10 heures du matin. 12 membres répondent. Pas de quorum.

A 11 heures, 25 sénateurs sont présents. Ce nombre est suffisant pour délibérer.

Après une séance exécutive, la résolution de s'informer par quelle autorité l'avocat-général, et en vertu de quelle loi le juge de la Cour Supérieure, le premier a demandé et le second a émis une injonction pour empêcher l'auditeur et le trésorier de payer certaines dettes de l'Etat, passe.

Un message de l'intérimaire Pinchback annonce qu'il a signé le bill des $12,500 pour le règlement avec les collecteurs.

Le même message dit que l'intérimaire a fait demander au gouverneur Warmoth de lui envoyer au bureau de l'Exécutif les bills passés à la dernière session et qui n'auraient pas été signés, afin qu'il puisse les désapprouver ou les signer lui-même, ainsi que la clé du coffre-fort pour qui le contenu, ayant un caractère officiel, lui soit remis. Le gouverneur Warmoth n'a fait aucune réponse.

Après quelques affaires de peu d'importance, le Sénat ajourne *sine die* la session extraordinaire.

Séance régulière. — A midi, M. Harris appelle à l'ordre le Sénat. — 26 membres sont présents.

La motion de confirmer comme président le sénateur Harris est adoptée.

On procède à l'élection des officiers, le secrétaire Merritt se démettant en faveur de M. Bechtel qui est élu à l'unanimité.

M. Barber présente un bill pour punir les gens qui refusent de recevoir les warrants métropolitains. Le bill est mis à l'ordre du jour de demain.

M. Stumps présente un bill exonérant Urtigue Lavigne, Benj. Campbell, John Moylan et d'autres, de toute charge comme cautions du premier en sa qualité de collecteur de taxe d'Etat de la paroisse de Jefferson. Référé au comité judiciaire.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.

A dix heures, 16 membres seulement sont présents. A 11 heures, il y en a 54, et la Chambre peut délibérer.

R. M. Boatner, représentant de la paroisse Union, prête serment et prend son siège.

Le bill pour les frais de la session extraordinaire passe par 55 voix contre 10.

MM Benham et Kern protestent contre ce bill, qui est partial en ce qu'il fait payer comptant le département législatif, quand les départements de l'exécutif et du judiciaire sont payés en warrants d'Etat. Un membre de la Législature reçoit $8 par jour ; par ce bill, il en recevra de 10 à 13, ce qui est une violation de la loi.

M. Murrell, de Lafourche, s'oppose à ce que la protestation soit inscrite dans les minutes, parce qu'il ne comprend pas le mot "partial." Il dit qu'il y a quelque diablerie dans le mot.

L'inscription est votée par 55 contre 11. — Il est évident que la majorité tient à faire savoir qu'elle comprend ce que Murrell ne comprend pas.

Un message de l'intérimaire Pinchback, annonce qu'il a signé le bill qui donne plein pouvoir au lieutenant-gouverneur.

M. Benham fait la motion de nommer un comité qui devra relever exactement les frais de la session extraordinaire. Renvoyée au comité des voies et moyens.

La Chambre ajourne *sine die* la session extraordinaire.

Session régulière. — 65 membres répondent à l'appel.

Tous les officiers actuels sont confirmés.

Les réglements de la session régulière sont adoptés pour le moment et un comité est nommé pour en faire une révision.

M. Demas présente une résolution pour exiger de l'orateur qu'il partage également les nominations entre la ville et la campagne.

M. Young s'oppose à l'adoption de la résolution, attendu que cela pourrait faire croire que l'orateur est partial dans ses nominations.

La motion de déposer la résolution sur la table est soutenue par 31 contre 25.

La Chambre alors s'ajourne à mardi, à midi.

☞ Bon marché fabuleux ! Chapeaux à moitié prix ! au Robt E. Lee, coin St-Louis et Royale. Succursale : coin Magasins et St-André.

Décédé, hier matin, 6 janvier, à deux heures, JEAN CASTIRAN, âgé de quarante ans, natif de Ville-Contal, département du Gers. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Ursulines, entre Bourbon et Dauphine, à quatre heures de l'après-midi.
De la part de ses amis.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. — Décédé, hier matin, le sociétaire JEAN CASTIRAN, à l'âge de quarante ans, natif de Ville-Contale, département du Gers. Les membres de la Société, ainsi que ses amis et connaissances, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce soir, à quatre heures. Le convoi partira, rue des Ursulines No 150, entre Bourbon et Dauphine.
Par ordre du Président.
A. BARBIER, Secrétaire.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, au No 19 de la rue du Camp. Nlle-Orléans, 7 janvier 1873. Avis est donné aux membres de cette Société de la mort de G. W. SHEPPARD, décédé, à la Nlle-Orléans, le 26 juillet 1872 ; de la mort de Mme Maria REIDINGER, décédée à la Nlle-Orléans, le 27 juillet 1872 ; de la mort de P. A. GLUCK, décédé à la Nlle-Orléans, le 1er août 1872. Ils sont priés de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de la Compagnie, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1 25 sur chacun de ces décès, d'ici au 11 février 1873, à 4 heures de l'après-midi.
5jan—au 12. R. W. YOUNG, secrétaire.

CLOTHING

CHOIX CONSIDÉRABLE
DE
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour Hommes et Jeunes Gens,
A 25 pour cent meilleur marché que partout ailleurs, chez
C. LAZARD,
Enseignes des Ancres et Vieille-Levée,
En face du Marché Français et de la Place Jackson.
15 déc—1m

CLOTHING

Sociedad Hispano-Filipina de Beneficencia de la ciudad de Nueva-Orleans. — En sesion celebrada el día 5 del corriente, son instalados los siguientes oficiales para el año 1873.
D. J. VILLARASA, Presidente.
L. BARRIOS, Vice-Presidente.
V. ORDAZ, Secretario.
G. L. MOLINA, Vice-Secretario.
J. A. DE URRIOLA, Tesorero.
HILARIO FRANCISCO, Gran-Mariscal.
Por órden del Presidente,
V. ORDAZ, Secretario.
7 janv—1f

AVIS MAÇONNIQUE.

GRAND consistoire de A. P. P. du R. E. du deg. et A. S. rite pour l'Etat de la Louisiane.

Avis est donné aux officiers et aux membres du Grand Consistoire, que l'assemblée triennale aura lieu MERCREDI, 8 du courant, à sept heures et demie du soir.

Tous les S. G. inspecteurs généraux sont priés d'y assister pour aider aux cérémonies d'installation des officiers.

Tous les membres du rite A. et A. S. qui ont atteint le 18e degré sont fraternellement invités à assister à l'assemblée.
Par ordre de JAMES B. SCOT, Sec.
G. MONTAU, 32e Grand Reg. 7jan—2t

BANQUE NATIONALE MUTUELLE.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1872.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de six et demi pour cent aux actionnaires et d'un et demi pour cent aux déposants (libres de la taxe du gouvernement) — lesquels dividendes proviennent des bénéfices des six derniers mois et seront payables à partir du mercredi, 15 janvier prochain.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
—Directeurs—
P. Maspero, Jno. T. Hardie,
Jno. D. Cobb, Chas Lafitte,
Adolphe Meyer, P. Poursine,
Albert Baldwin, Paul Fourchy,
Ernest Miltenberger.
1 janv—1m

État de la Louisiane.
Cour Supérieure de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE certifie, par les présentes, que le 4e jour de l'année 1873, jugement a été rendu par cette Cour, dans l'affaire ci-après mentionnée, dans les termes suivants :

No 475. Etat de la Louisiane, ex rel. Ville de la Nouvelle-Orléans et Peter A. Pradat vs. Edw. Thomas.

Cette affaire a été soumise à la Cour. Présent : Lewis, avocat assistant de la ville pour le demandeur.

Présent : S. Belden pour le défendeur.

Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, la cour considérant que la loi et les témoignages sont en faveur du défendeur, ordonne, adjuge et décrète que le writ peremptoire de mandamus demandé soit refusé aux dépens du demandeur.

Jugement rendu le 4 janvier 1873.
Signé JACOB HAWKINS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 4 jour de l'année de N. S. mil huit cent soixante treize et la 97e année de l'Indépendance des Etats-Unis.
SIMON BURKE, Greffier.
1janv—1t PP

DÉBALLAGE D'ARTICLES POUR MESSIEURS.
HÉBERT-MIRET & PINSARD,
149 RUE DU CANAL.
Grand Assortiment
DE
LINGERIE, BONNETERIE, GANTERIE, CRAVATES, FAUX-COLS, BRETELLES, Manchettes, Mouchoirs et Foulards, Cannes, et Parapluies.
PARFUMERIE.
L'assortiment de Chervet et Hayem. Gants Jouvin.
Prix très modérés.
HÉBERT-MIRET & PINSARD,
6oc—4749 11 15 16 19 PP 149 Canal.

AVIS. — Le steamer allemand SAXONIA, capitaine Brandt, venant de Hambourg, du Havre, de Southampton et de la Havane, commence à décharger, ce jour, sa cargaison sur la Levée, au-dessus de la rue Canal, le 7 janvier 1873.

Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en douane afin que possible, de prendre promptement livraison de leurs marchandises, à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.

Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est pas faite sur la Levée.
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
7jan—3t 180 Rue Commune.

Association Cosmopolite des Planteurs de la Louisiane — Nlle-Orléans, le 3 janvier 1873. — L'élection annuelle de trente directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de la Banque, Cosmopolite, No 42, le LUNDI, 3 février prochain de midi à 3 heures de l'après-midi.
E. L. FEIRE, Caissier.
4janv—jusqu'au 3 fév

Avis.

L'ASSEMBLÉE annuelle de la SOCIÉTÉ DES ORPHELINES aura lieu, à l'Asile Poydras, le LUNDI, 13 janvier 1873, de midi à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre des Directrices,
MME M. J. ANDERSON, Secrétaire.
3janv—au 13

Avis au Public.

TOUTES les inspections de Poids et Mesures qui pourront être faites dans le Second District par tout autre que Mr. P. A. Pradat, seront nulles. Par décision de la Cour, je suis le seul inspecteur nommé par le gouverneur H. C. Warmoth.
Le 6 janvier, 1873. ED. V. THOMAS,
Inspecteur de Poids et Mesures, 2d District,
Office, 272 rue Ste. Anne.
7janv—3t

Avis au public.

AVIS est donné que toutes les inspections de poids et de mesures faites dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans par M. Thomas, depuis le 31 décembre 1872, seront nulles.
A. PRADAT,
Inspecteur des poids et mesures du Deuxième District, de la ville de la Nlle-Orléans.
Office No 47, Passage de la Bourse.
4janv—31

NI le capitaine, ni le consignataire de la barque espagnole "MARIA ANTONIA", v. nant de la Havane, ne seront responsables des dettes qui pourraient contracter les hommes d'équipage dudit navire.
5 janv—3t P. CUSACHS.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.
Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLÉANS :
No 182 Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES.
HEURES DE BANQUE :
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Quverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.
L'intérêt alloué est de Six pour Cent
C. D. STURDEVANT, A. FAILLET,
Caissier. Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la banque. 5 janv—1an

Université Washington et Lee,
A LEXINGTON, EN VIRGINIE.

LA seconde demi session de l'Université commencera le 1er février.

Des arrangements spéciaux permettent aux élèves d'entrer en classe à l'époque désignée. On paie la moitié du prix régulier.
Pour plus de détails, s'adresser à
WM. DOLD,
4jan—4t Commis de la Faculté.

RICHARD FROTSCHER,
MARCHAND DE GRAINES
19 rue Dumaine.
Vend les célèbres Graines pour Jardinage, de BUIST, qui sont les plus estimées dans le marché du Sud. 4janv—1m

En débarquement du vapeur Minnesota, de Bordeaux.
40 barriques VIN ROUGE, côtes St-Jean.
20 do. St-Rodon.
100 EAU-DE-VIE Castillon 1818.
15 Caisses Lange & Co., 12 Saccas.
10 do. do. 24/2
50 SARDINES à l'huile de 1864, Marquet.
A vendre par A. BOUBERBAU & CO.,
9jan—3t 36 et 38 rue St-Louis.

B. T. WALSHE,
IMPORTATEUR et MARCHAND de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS pour messieurs, CHEMISES faites de sa manufacture, VÊTEMENTS pour jeunes gens et enfants, et LINGE DE DESSOUS de toute grandeur. Bonnes marchandises à prix modérés.
B. T. WALSHE,
6déc—1m PP 110, rue du Canal, près St-Charles.

TAPIS ET RIDEAUX.
17 Chartres..A. BROUSSEAU..17 Chartres
IMPORTATEUR ET MARCHAND
En Gros et en Détail
DE TAPIS.
TOILE CIRÉE pour parquet,
NATTES,
STORES,
RIDEAUX Dentelle,
MATÉRIAUX pour Meubles et GARNITURES, etc., etc. 5janv—6t—PP

ROBERT E. LEE
HAT STORE,
COIN ROYALE ET ST-LOUIS,
— Succursale : —
Coin Magasins et St-André.
15déc—1m—ff p am

J. SAGET, Armurier,
198.........Rue de Chartres..........198
Cheminées de fusil, bien connues, de sa fabrique. Capsules françaises, G. D. et F. L. 1ère qualité. Capsules et Cartouches anglaises E. B. Un lot de Revolvers améliorés par SAGET. 6déc—1m—PP

DEUX LECTURES
— DU —
RÉV. PÈRE BURKE,
Données à la Cathédrale,
Vendredi et Samedi prochain,
A 7 heures P. M., au profit du Diocèse.
Sujet : ÉDUCATION.
Prix de Billets.......................$1
7jan—4f

AVIS. — Société Culinaire de la Nouvelle-Orléans. — La réunion mensuelle obligatoire aura lieu aujourd'hui, 7 janvier, à 6 1/2 heures du soir, au local habituel coin Passage de la Bourse et St-Louis.
Par ordre du Président, A. MAURER.
L. RÉGOTTAZ, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 7 janv. 1873. 5janv—1

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.
CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. — Liqueurs de première qualité et dernier toute concurrence. 30 déc—1an

P. MALLARD,
87.................Rue Royale.................85
VIENT de recevoir, par les derniers arrivages d'Europe, un bel assortiment de Porcelaines, Bronzes, Bronzes et Articles de fantaisie du dernier goût ; Meubles en marqueterie, Glaces et Miroirs de Venise et autres.

En magasin, un choix de Meubles du meilleur goût : salon, chambre à coucher, salle à manger, bibliothèques palissandre, noyer, érable. vieux chêne sculpté ; depuis les plus simples jusqu'aux plus riches, mais toujours d'une bonne exécution.

Un choix magnifique de Rideaux Brocart, Guipures et Nottingham, Rideaux à ressort, Stores, Embrasses, Patères, Papiers peints, etc., etc.

Le tout à des prix exceptionnellement réduits.

Les ordres pour les travaux de tapisserie et d'ébénisterie seront exécutés dans le plus bref délai.
3 déc—1m PP

LIQUIDATION POSITIVE
— DE —
Tout le STOCK de DÉTAIL,
Jouets et Articles de Fantaisie,
DE LA
GRANDE MAISON
GUEBLÉ & NIPPERT
137, Rue du Canal, 137.

Afin de porter toute notre attention et toute la puissance de nos ressources, aussi bien que les facilités obtenues dans les marchés européens par l'intermédiaire de notre maison de Paris, sur NOTRE NOUVELLE MAISON DE GROS, pour laquelle nos articles de printemps sont déjà en route, nous avons résolu, à partir d'aujourd'hui, la liquidation de tout notre STOCK DE DÉTAIL, lequel comprend le plus bel assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE et de VARIÉTÉ qui soit aux Etats-Unis aux prix coûtant d'importation, qui sont au moins 25 0/0 au-dessous de ceux de New-York.

Nous saisissons cette occasion pour remercier nos amis et le public du bienveillant patronage qu'ils nous accordent depuis dix-huit ans.

Nous engageons aussi nos amis, les marchands de la ville et de la campagne, à profiter de ces avantages et de faire leur choix avant que l'assortiment complet ne soit épuisé.

Nous prenons également la liberté de les informer que notre MAISON DE PARIS s'occupera d'une manière encore plus attentive que par le passé, des COMMISSIONS D'ACHAT qui lui seront confiées : notre grande expérience des marchés européens est la meilleure garantie que nous puissions offrir pour la satisfaction de leur exécution.

Guéblé & Nippert.
Maison de Commission : No. 48, rue Paradis Poissonnière, Paris.

En conséquence de ce qui précède, nous invitons TOUT LE MONDE à venir acheter, au prix coûtant, les cadeaux de Noël et du jour de l'An :
Jouets, Poupées,
Boites à ouvrage, de fantaisie,
Verrerie de Bohême, etc.,
Rubans, Garnitures, Franges, Guipures et Dentelle valenciennes,
Bijouterie fantaisie,
Porte-cigares, Caves, Cannes pour messieurs,
Parapluies soie, etc., etc. 16déc—1m PP

Société de crédit foncier de la Nlle-Orléans.
Bureaux, No 46 de la rue Vieille Levée.
Maisons construites par la Société dans les dix mois expirés le 31 décembre 1872.

Une maison coin Dauphine et Desionde.
Une maison double rue Gasquet, entre Tonti et Rocheblave.
Une maison rue Huitième, entre Chippewa et Annonciation.
Une maison double coin Palmyre et Dorgenois.
Une maison rue Girod, entre St Bernard et Annette.
Une autre maison rue Girod, entre St Bernard et Annette.
Une maison rue St-Claude, entre Kerlerec et Columbus.
Une maison double rue des Champs-Elysées, entre Girod et St-Jean-Baptiste.
Une maison coin Bolidelle et St-Antoine.
Une maison rue Palmyre, entre Claiborne et Prieur.
Une maison double coin Claiborne et Chemin du Bayou.
Une maison double, rue Dauphine, coin Delery.
Une belle maison, double, rue Carondelet, entre Première et Deuxième.
Une maison à étage, à verandah en fer sur la façade, dans la rue des Grands-Hommes, entre Kerlerec et Pauger.
Une maison rue St-Bernard, entre Bons Enfants et Morales.
Une jolie maison double, rue Laperrouse, entre Broad et White.
Une maison rue Première, entre Claiborne et White.
Une maison rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois.
Une maison rue Carondelet, entre Foucher et Amélie.
Une maison rue Live Oak, entre White et Dorgenois.
Une maison rue Gasquet, entre Dertagny et Roman.
Une maison rue Egalité, entre Casnalive et Moreau.
Une maison rue Gravier, entre Howard et Prevost.
Une maison rue Abeille, entre Touli et Rocheblave.
Une maison double, rue des Remparts, entre Presse à Coton et St-Ferdinand.
Une maison rue Septième, entre St-Denis et St-Patrice.
Une bâtisse à étage rue des Grands-Hommes, entre Clouet et Louisa.
Une maison dans la Nouvelle rue St-Bernard, entre Force et Verto.
Deux maisons en briques dans la rue des Remparts, entre Clouet et Montegut.

Le but de cette Société est de mettre les personnes qui occupent un revenu à même de posséder une demeure en payant, tous les mois, un petit montant équivalent au loyer. Les actions de la Société sont pleinement garanties par premières hypothèques sur les propriétés bâties par la société.

Pour plus de détails s'adresser aux bureaux No. 46 de la rue Vieille-Levée, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.
4janv—6—Mardi 1mp P. PP

Sirop Pectoral Balsamique de Dujongé.

CE sirop est un médicament depuis longtemps accepté pour toutes les maladies de la poitrine et du poumon, dont l'efficacité a été consacrée par plus de quarante années d'expérience, et qui a toujours produit les effets les plus bienfaisants dans tous les cas de rhume, de toux, d'asthme, de bronchite, de laryngite, d'influence, d'inflammation de la gorge, de l'estomac ou de l'intestin, de crachement de sang, de coqueluche, etc., etc., etc.

Il est très agréable au goût et se ferme de jamais, ce qui est une grande économie pour le consommateur.

PRIX, UNE PIASTRE LA BOUTEILLE.
A vendre par
Wheelock, Finlay & Co. ; Ball & Lyons ; F. J. Hart & Co. ; Frederickson & Hartz ; K. Montenac & Co. ; T. K. Finlay ; H. Curtius ; G. J. Mattingly ; G. Meyer ; St-Cyr Foucade ; Allex & Gaudet ; Stevenson ; Pfeffer ; Jurielewicz, et en général par tous les principaux pharmaciens.
E. P. DUCONGÉ, Propriétaire.
No. 269 rue de Chartres.
6 déc—1m PPDMAV

MR. WENGER a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, que s'étant assuré les services des artistes distingués dont les noms suivent, il donnera des CONCERTS TOUS LES SOIRS, à son salon-café, No 11 de la rue Bourbon :
MLLE THERESA,
MM. RENOR,
MME SUSANNE,
MME PELISSIER.
Les concerts commenceront samedi soir et dureront tout l'hiver.
3janv—1m

REINAS, VICTORIAS RAPIDES—
TABAC DE LA NOUVELLE RÉCOLTE,
A vendre par
ED. L. ZELL & CO.,
Marchands de Cigares,
Au coin des rues Canal et Carondelet.

REGALIA BRITANNICA—
Regalia Chica Fina,
Regalia del Rey,
Regalia Especial,
Regalia des Conchas,
Tabac de la nouvelle récolte, à vendre par
ED. L. ZELL & CO.,
Au coin des rues Canal et Carondelet.

OPERAS—CORTES—
Tom Pouce,
Panetelas,
A vendre par
ED. L. ZELL & CO.,
Au coin des rues Canal et Carondelet.

UN ASSORTIMENT COMPLET DE—
CIGARES DE LA HAVANE,
Tabac de la nouvelle récolte, à vendre, à des prix modérés, par
ED. L. ZELL & CO.,
Au coin des rues Canal et Carondelet.

VÉRITABLES CIGARES ET CIGARETTES
DE LA HAVANE, IMPORTÉS,
A vendre par
ED. L. ZELL & CO.,
Au coin des rues Canal et Carondelet.
5janv—3f

L. VIPLE,

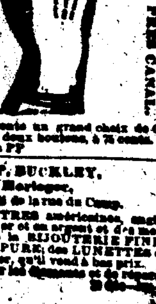

Actuellement en vente un grand choix de Gants de couleur, à deux boutons, à 75 cents.
5nov—6m—MDJa PP

H. F. BUCKLEY,
Horloger,
Au Nord de la rue du Camp.
VEND des MONTRES américaines, anglaises et suisses, en or et en argent et des meilleures fabriques ; de la BIJOUTERIE FINE, de l'ARGENTERIE PURE, des LUNETTES en or, en argent et en acier, qu'il vend à bas prix. Il se charge de remonter les montres et de les réparer.
28 déc—1an

J. A. D'HEMECOURT. HENRY CHAURANT

La seule Fabrique
DE
CONFISERIE
AU SUD
Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
Successeurs à E. TURPIN (RED STORE)
93 . . . Rue Vieille-Levée . . . 93
La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de
CANDI
A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médailles avec Premium en Louisiane State Fair), GOMMES, DRAGEES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS.

Importation Directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. P. Diehl, TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
H. CHAURANT & Co.,
RED STORE.
93 .... Rue Vieille-Levée 93

MAISON AUGÉ,
132........................ CANAL 132

ARRIVAGES PAR FRANKFURT.
FLEURS riches et ordinaires, (gros et détail,)
VELOURS et RUBANS,
CEINTURES et NOEUDS pour dames,
ÉVENTAILS et OMBRELLES riches,
MAROQUINERIES et CUIRS de RUSSIE,
BIJOUTERIE, fantaisie, Ecaille, Ivoire et Jais,
CHIGNONS, BERTHES, POSTICHES en tout genre

VENTE de CHEVEUX, (gros et détail.)

PEIGNES et BROSSERIE, (Buffle, Ecaille, Ivoire.)

GANTS.
DE VEUVE X. JOUVIN & CO.
3000 paires, blancs paille, noirs et couleurs de 1 à 4 boutons, pour dames et messieurs.

De JULES MATTON, de Grenoble—
Assortiment complet de 2 à 6 boutons.

COMPOSITION J. AUGÉ,
POUR LES CHEVEUX,
Seul et unique produit fabriqué en Louisiane ayant donné de merveilleux résultats pour l'entretien et la conservation de la chevelure.
Prochainement — Nouveaux arrivages par Saxonia et Canadian.
29 déc—1m PP Lju

LEGAL TENDER.
CIGARES DE LA HAVANE.
FERNANDEZ
&
VILLA,
Seuls Agents des Cigares de la Célèbre Marque Legal Tender.
Ils ont aussi en Magasin des Cigares des marques les plus estimées, telles que :
CORONA,
PARTAGAS, CABANAS,
ESCEPSION,
INTIMIDAD,
UPMANN, Etc.
Aussi des Cigarettes HONRADEZ et FIGARO.
AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS,
Coin Royale et Douane.
22 déc—1m—PP dim mar jeu

J. LAVIZZO,
Encoignure Chartres et St-Louis.

A L'HONNEUR d'annoncer à sa clientèle de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un joli choix de BIJOUTERIE, telle que CHAINES, MONTRES, BAGUES, PARURES, ORFÈVRERIE, etc., qu'il vendra à un prix des plus modérés.

Les personnes qui ont des cadeaux à acheter sont priées de venir visiter avant d'acheter ailleurs. 22 déc—1m

Attendu de Bordeaux, etc.
A vendre, au débarquement, par les soussignés :
Par steamship MINNESOTA
50 barriques VIN ROUGE "Leoville"
Par le navire HAMINGJA,
25 barriques VIN BLANC "Graves"
20 do VIN ROUGE "Bas-cus"
40 do do "St-Loubès"
15 caisses CHAMPIGNONS de Paris.
QUEYROUZE & BOIS,
Aux "Blue-Store,
31 déc—1m Coin Vieille-Levée et Bienville.

DROGUERIE P. CUSACHS

EN magasin, reçu dernièrement :
ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO,
SULFOVINATE DE SODIUM, GOMME et autres Médicaments Français.
RACINE DE GUIMAUVE, fraîche.
FLEURS MONDÉES nouvelles.
FÉCULE DE POMMES DE TERRE des Vosges en vrac et en paquets, marque Groult.
EAU DE FLEURS D'ORANGERS en estagnons et dame-jeannes.
GELATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités,
ANILINES SUPÉRIEURES de la maison Tayolle Keiser Jay & Co., de Paris.
CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO,
EMERIS FRANÇAIS SUPÉRIEURS, tous les numéros.
SAFFRAN d'Espagne, 1er Main,
do. do. do.
A vendre par
P. CUSACHS,
22 déc—DMaJ Angle Royale et St-Philippe.

Great Southern Dollar Store,
147..................Rue du Canal..................147
250,000 ARTICLES NOUVEAUX à un dollar, parmi lesquels on peut faire son choix. Demandez le catalogue qui contient l'énumération de tous les articles vendus un dollar.
24 déc—1m PP
ED. L. ZELL, J. R. TOSCANO,
Fre de Sta. Cruz. En commandite.

ED. L. ZELL & CO.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, importateurs de cigares de la Havane et de produits de la Havane, au coin des rues Canal et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lns. Lock Box 274 du bureau de Poste. 25 déc—1an

H. CLOSTERMANN. Jns BAYLE.
CLOSTERMANN
— & —
BAYLE,
IMPORTATEURS DE
Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "articles" dont elle fait une spécialité.

L'un des associés est constamment en Europe pour y faire des achats, cela donne à la maison des avantages tels qu'elle défie toute concurrence.
9 sept—6m PP

WILLIAMS, RUPERTI & Co.,
180..............Rue de la Commune..............180
TIRENT sur les principales villes d'Allemagne, sur l'Angleterre, l'Irlande, la France, la Hollande, la Belgique, l'Espagne, l'Autriche, le Danemark, l'Italie, la Suisse, la Russie, la Suède, la Norvège, le Danemark, sur Alexandrie (Egypte), Alger (en Afrique), Beyrouth (Syrie), Smyrne (Asie), Madère, New York et San Francisco.
28déc—1m

Avis aux Expéditeurs. — Compagnie du Chemin de fer de Jackson et Great Northern. — Bureau du Fret, Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1872. — Les colis dont les marques ne seront pas bien claires et bien lisibles ne seront pas reçus au bureau expéditeur du chemin de fer de J. et G. N. Le nom du consignataire et la destination doivent être inscrits sur le reçu du dray.

Le fret pour Memphis, St-Louis, Louisville, Nashville et pour les endroits plus éloignés, ne sera reçu que sur un ordre de J. G. Morey, contracteur du fret, bureaux, entre Canal-Street, rue du Camp.
E. A. BURKE, Agent du fret.
28 déc—1m

GRANDE FABRIQUE
DE
C A N D I
DE
NORMAN & REISS,
121 et 123 rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD,
RUE VIEILLE-LEVÉE

Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

NORMAN & REISS

ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petite pièces,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de Candis nougats,
Candi Sucre,
Candi Orge (Horehound),
Pastilles,
Caramels,
Confiseries françaises américaines,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Massepains, etc.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Gâteaux, articles de
GATEAUX.
Articles et couplets.
GATEAUX DE MARIAGE
faits et ornés dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que :
Boites de Bonbons,
Ornements de toutes grandeurs,
Cordes brodés de montres,
Bonbons en sucre,
Bonbons de rosée,
Cornets de toute grandeur,
Cartes de diamond,
Bonbons dentelle, etc.
qu'ils vendent au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.
Fabrique de MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE GARDE, etc.

Fire Works !
ROMAN CANDLES
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SALON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS

PRIZE BOXES.
BON TON, SANTA CLAUS,
CASH PRIZE BOX, NOVELTIES,
STRIPE, SHOO FLY, SHOO FLY.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents.
Nos. 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1er oct. 1872—1an PP

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]
4 29 [illegible] 27 62 75 [illegible]

Les tirages à la Nlle-Orléans, publics dans les journaux du pays, se font en public et sous la surveillance des commissaires de la compagnie.
CHAS. T. HOWARD, Directeur.
Bon. St. Charles, encoignure Union. Nlle-Orléans. Ils offrent aussi toutes les personnes assistant au tirage Nlle-Orléans, le 6 Janvier 1873.
H. PERALTA,
CHAM GIFFEN, Commissaires.
Rapport de la Loterie des Grosses Loteries.

RAPPORT DE L'ETAT
— DE LA —
Banque Nationale de l'Union
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
A la clôture des affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.
Ressources.

Prêts et escomptes [illegible]
Bonds des E.-U. [illegible]
[illegible]
Autres bonds [illegible]
Dû par des banques [illegible]
Dû par des banquiers [illegible]
Propriétés foncières, mobil. [illegible]
Dépenses et taxes [illegible]
Items comptant [illegible]
Monnaie courante [illegible] $331,540 65
Chèques sur des banques [illegible]
Exchanges [illegible] 1,533,475 01
[illegible] 3,967 [illegible]

Passif.

Capital [illegible] 600,000 00
Circulation [illegible] 500,000 00
Dû à des dépos. [illegible] $3,125,722 80
Dû à des banques et des banquiers étrangers 610,877 44 — 3,735,866 33
Escompte [illegible] 57,786 39
Change [illegible] 15,633 43
Intérêt [illegible] 20,888 34 — 94,250 16
Profits et pertes [illegible] 2,975 00
[illegible] 36,700 00
Fonds de surplus 9,000 00 [illegible]
$3,907,261 49

Un dividende de CINQ pour cent provenant des bénéfices des six derniers mois a été déclaré, payable aux actionnaires à dater de LUNDI, 6 janvier 1873.
3janv—3t PP JAS. CHALARON, Caissier.

ASSURANCE.
LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,
A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.
Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.

LES personnes qui désirent s'assurer sont invitées à examiner les formes des polices d'assurance de la vie, que cette Compagnie émet, dont tous les plans offrent à assuré les avantages et les plus importants. Aucune police n'est forfaite. Les pertes sont déterminées et réglées avec promptitude et libéralité.
JAMES H. LOW, Président.
1 nov—6m PP

LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE,
au No. 120 de la rue de la Commune.

Partage ses bénéfices au comptant, avec les personnes qui s'assurent chez elle ou leur accorde la réduction (rebate) régulière de prime, à leur gré. Elle assure contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, et paie ses pertes de mer à la Nouvelle-Orléans, à New-York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés.
1 oct—1m PP

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue [illegible] Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
[illegible] 1m PP

Perdu,
LE Certificat No. 18, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, émis [illegible] A. NAUD. On a demandé un nouveau certificat.
26 nov—1m—[illegible]

COBB, DOLHONDE & CO.,
COIN WALNUT ET THIRD.
St. Louis, Mo.

COBB, DOLHONDE & CO.,
Au No. 60 de la rue des Magasins,
Nlle-Orléans.
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
PROVISIONS, Farine, Whiskey, [illegible], Toile d'emballage, Laine, [illegible].

Ils sollicitent des consignations et les avances sur les produits de l'Ouest et feront expédier à leur adresse en consignation, de la Nlle-Orléans, de New York et de Liverpool.